



**QUESTION ORALE à la Garde des Sceaux
(représentée par le ministre Eric Besson)
Yves Chastan – Sénat – mardi 15 décembre 2009**

« Le devenir de la Maison d'Arrêt de Privas »

Monsieur le Ministre,

Le 29 juillet dernier, j'interpellais par écrit le Directeur de l'Administration Pénitentiaire concernant le projet de restructuration de cette même administration sur le territoire rhônalpin. Je l'interrogeais, notamment, sur la question du devenir de la Maison d'Arrêt de Privas. A ce jour, une réponse m'a été transmise m'expliquant qu'« aucune décision n'était arrêtée » quant au maintien ou à la fermeture de l'unique établissement pénitentiaire présent sur le territoire ardéchois.

En fonction depuis 1820, en plein cœur de la ville-préfecture de l'Ardèche, cette Maison d'Arrêt accueille aujourd'hui, dans les 29 cellules qui la composent, moins d'une centaine de détenus purgeant de courtes peines ou se trouvant en détention provisoire.

Or, selon des informations diffusées par voie de presse, la seule et unique prison présente sur le territoire de mon département pourrait bel et bien disparaître dans le cadre d'un vaste chantier de restructuration du service public pénitentiaire en Drôme-Ardèche.

Ce projet ne peut que m'interpeller, et ce, pour plusieurs raisons.

Je ne comprends pas, Monsieur le Ministre, pourquoi l'Administration pénitentiaire projetterait de supprimer un établissement souvent qualifié « d'exemplaire » par les différents acteurs du monde judiciaire ? La Maison d'Arrêt de Privas est en effet un établissement pénitentiaire à visage humain mettant en œuvre, avec succès, des actions de prévention contre les dépendances (alcools et drogues) et assurant un véritable suivi psychologique des détenus, avec des résultats largement encourageants. Bien insérée dans le bassin de vie privadois, elle a bâti des coopérations locales avec les principaux établissements publics de santé (l'hôpital général et l'hôpital psychiatrique) et elle a entrepris un véritable travail en matière culturelle en partenariat avec le Théâtre de la Ville. Dans le même temps, de nombreux travaux de réhabilitation et de modernisation des bâtiments ont été engagés, en associant, dans les chantiers, les détenus volontaires et des acteurs locaux du BTP.

Je ne comprends pas, non plus, pourquoi prendre le risque de fragiliser encore plus les services publics présents sur les territoires ruraux ? Vous connaissez, bien sûr, cette célèbre citation de Victor Hugo : « *celui qui ouvre une école, ferme une prison* ». Mais que penser, que faire, que dire quand on constate que dans les départements ruraux comme l'Ardèche, on ferme et on menace de fermeture écoles et prison ? Comment expliquer, Monsieur le Ministre, aux familles ardéchoises de détenus ardéchois, aux femmes et aux enfants vivant en Ardèche et qui ont droit à voir leur mari et leur père sur ce territoire, qu'ils devront désormais faire plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres ? Et ce sont des détenus, je le répète, qui purgent de courtes peines ou qui sont simplement placés en détention provisoire.

N'oubliez pas, non plus, qu'en fermant cette prison, vous enlèveriez **35 postes de fonctionnaire et près d'une centaine d'emplois induits sur le bassin de vie de Privas** (fournisseurs de produits alimentaires, de matériel, de formation, de services, de prestations en BTP...), sans compter la trentaine de familles qui quitterait le territoire ardéchois pour suivre les fonctionnaires mutés.

Aussi, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir préciser les intentions de votre Administration quant au devenir de cet établissement pénitentiaire.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre réponse.